



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHÔNE

Demande d'inscription au Tableau de l'Ordre des médecins par les internes et instruction du dossier par le Conseil Départemental

Mesdames, Messieurs, Chers futurs Confrères et Consoeurs,

A l'heure où vous effectuez votre dernier choix de stage nous souhaitons d'ores et déjà attirer votre attention sur les dispositions du **décret n°2014-1075**, du 22 septembre 2014, qui vous permettent de déposer votre demande d'inscription dans les **quatre mois** qui précèdent la date d'obtention de votre **diplôme de docteur en médecine**.

Aussi, nous vous invitons à télécharger, imprimer et remplir votre dossier de façon **manuscrite**, en **double exemplaire**, le plus tôt possible en cliquant ici :

<https://www.conseil-national.medecin.fr/node/1348>

Votre Conseil pourra ainsi procéder à son instruction, alors même qu'il est incomplet, et délibérer, au cours d'une séance plénière mensuelle, sur le principe de votre **inscription par anticipation**. Une fois votre thèse soutenue et votre DES validé, il suffira de nous transmettre les **attestations provisoires de vos diplômes** délivrées par votre université pour que nous puissions prononcer effectivement et notifier votre inscription à la date de communication de celles-ci.

Pour toute question ou demande de renseignements, nous vous invitons à prendre contact avec votre Conseil par tout moyen à votre convenance.

Nous vous prions de croire à l'expression de nos salutations dévouées.